

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
26 mars 2015  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-dixième année**

**Lettres identiques datées du 25 mars 2015, adressées**  
**au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée**  
**générale et au Président du Conseil de sécurité**  
**par l'Observateur permanent de l'État de Palestine**  
**auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Un nouveau coup a été porté aux espoirs de paix que le monde entretenait, les récentes déclarations du Premier Ministre israélien ayant confirmé sa prise de position contre la paix. Son rejet flagrant de la solution des deux États soutenue depuis des décennies par la communauté internationale, associé à ses propos racistes à l'encontre des citoyens arabes palestiniens d'Israël et au discours incendiaire de ses hordes extrémistes, donne la mesure de l'intransigeance d'Israël et de son mépris pour le droit international, pour les droits de l'homme et pour les principes fondamentaux de la démocratie, de l'égalité et de la justice.

Les propos des dirigeants d'Israël continuent d'avoir pour conséquence directe des actes illégaux et inhumains, entraînant de nouvelles souffrances et de nouvelles pertes pour le peuple palestinien qui vit depuis près d'un demi-siècle sous une occupation militaire belligérante. La situation de crise qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est – le territoire qui constitue l'État de Palestine – continue de se détériorer au rythme des mesures illégales et punitives qu'Israël, Puissance occupante, prend à l'encontre du peuple palestinien. Cette combinaison délétère de faits nouveaux, sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire, devrait susciter l'inquiétude et pousser la communauté internationale à agir d'urgence pour empêcher une aggravation de la déstabilisation et préserver le peu de chance qui reste de parvenir à la paix avant qu'il ne soit trop tard.

La multiplication des mesures illégales prises par la Puissance occupante et l'émergence de tendances inquiétantes attisent les tensions et pourraient déclencher un nouveau cycle de violence meurtrière, intensifiant le danger qui pèse sur la vie des civils innocents. Tous les jours, des civils palestiniens sont la cible d'attaques menées par les forces d'occupation et les colons terroristes; des civils palestiniens



sont détenus et arrêtés, à l'instar des plus de 107 personnes, y compris des enfants, arrêtés rien que la semaine dernière; les mesures de punition collective empêchent les Palestiniens de se déplacer et étouffent leur vie socioéconomique; des logements et des biens palestiniens sont démolis et des terres saisies, avec une intensité particulière à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée (dans la « zone C ») et à Al-Khalil. En l'espace d'une semaine seulement, les forces d'occupation ont démolé 30 biens palestiniens, dont des habitations, ainsi qu'un réseau électrique, une usine, des étables, des puits et un réservoir d'eau, forçant ainsi le déplacement de 78 Palestiniens.

Toutes ces menées s'inscrivent dans le cadre d'une campagne systématique destinée à opprimer et à déshumaniser les Palestiniens et à rendre insupportable leur vie et leur présence sur leur terre. Tout cela tend aussi à faciliter la réalisation de l'objectif essentiel – et flagrant – de la Puissance occupante, qui est la colonisation et l'annexion de facto de terres palestiniennes plus nombreuses, en totale contradiction avec les engagements que le Gouvernement israélien a pris dans le passé et qui se sont avérés vains, ainsi qu'avec les demandes répétées que la communauté internationale lui a adressées pour exiger qu'il mette un terme à cette occupation illégitime. Un bref retour en arrière sur la période récente confirme ces faits.

Israël continue de diriger contre les civils palestiniens une force létale, en violation flagrante du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Le 11 mars, un pêcheur palestinien, Tawfiq Abu Rayyala, âgé de 25 ans, a été abattu par les forces d'occupation alors qu'il était sur son bateau au large de la bande de Gaza, bien à l'intérieur de la zone autorisée de 6 milles marins. Le meurtre de ce jeune homme compte parmi les attaques quasi quotidiennes contre des pêcheurs, qui menacent leur vie et leurs moyens de subsistance, déjà précarisés par les mesures punitives imposées par Israël, notamment le blocus illégal et inhumain, qui a des effets dévastateurs sur la situation humanitaire et sur la capacité de survivre des 1,8 million de Palestiniens de Gaza, dont la majorité est constituée de réfugiés, qui continuent aussi de subir les lourdes conséquences des actes d'agression et de destruction aveugles dont ils ont été victimes l'été dernier.

Israël continue de lancer régulièrement des raids et des attaques militaires contre des manifestants civils pacifiques dans toute la Palestine. Pas plus tard que la semaine dernière, plus de 40 civils palestiniens ont été blessés, parmi lesquels 13 enfants. Depuis le début de l'année, selon l'organisation Défense des enfants International-Palestine, les forces d'occupation ont tiré à balles réelles sur au moins 30 enfants palestiniens, blessant gravement un bon nombre d'entre eux, les traumatisant davantage et intensifiant le sentiment d'insécurité qui règne parmi la population civile tout entière.

Les incidents suivants se sont notamment produits récemment : le 10 mars, les forces d'occupation israéliennes ont agressé et blessé sept étudiants palestiniens de l'Université de Bir Zeit (Cisjordanie) lors d'une manifestation marquant le premier anniversaire du meurtre de leur camarade de classe par les forces d'occupation. Le 15 mars, 11 Palestiniens ont été blessés lorsque les forces d'occupation ont attaqué à Nabi Saleh des civils qui manifestaient contre l'édification du mur d'annexion illégal. Les 15 et 17 mars, les forces d'occupation ont tiré sur des paysans palestiniens dans une zone située à l'est de Khan Younès (Gaza) et dans une zone située à l'est de la ville de Gaza. Le 18 mars, les forces d'occupation ont tiré sur des

civils palestiniens, blessant 9 personnes, dans le camp de réfugiés de Jalazoun, lors d'une manifestation contre la construction d'un mur entre le camp et la colonie israélienne illégale voisine de « Beit El ». Le 20 mars, les forces d'occupation ont attaqué des manifestants opposés à la construction du mur à Kafr Qaddoum (près de Qalqilya), à Nilin (près de Ramallah) et à Bethléem, blessant cinq palestiniens, dont un enfant de 13 ans et un journaliste. Le 20 mars, les forces d'occupation ont tiré sur deux palestiniens et les ont blessés dans la ville d'Abassan, dans le sud de Gaza. Le 23 mars, des soldats israéliens ont blessé un jeune palestinien âgé de 10 ans dans un village proche de Bethléem, après l'avoir roué de coups de pied et de poing.

Par ailleurs, les colons extrémistes continuent de terroriser le peuple palestinien et de saisir et détruire des biens palestiniens, y compris des lieux saints musulmans et chrétiens, faisant montre d'une dépravation grandissante, dans toute la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est occupée. Les dirigeants politiques et religieux, dont les provocations ne connaissent aucune limite, continuent de les inciter au terrorisme, et je dois ici appeler l'attention sur de récents rapports des services de renseignements israéliens selon lesquels des rabbins juifs extrémistes inciteraient les colons, dans les écoles talmudiques, à commettre des actes de terreur et de violence, y compris une vingtaine ou une trentaine au moins de colons que l'on préparerait à commettre des attentats-suicides.

À cet égard, je suis contraint de renouveler l'appel lancé en faveur de la protection du peuple palestinien. Le droit international humanitaire et les engagements pris pour protéger les civils dans les situations de conflit armé, en particulier les enfants et les femmes, doivent être défendus de toute urgence dans l'État de Palestine, où la vie des civils est constamment menacée par la Puissance occupante, qui non seulement a scandaleusement révoqué ses obligations mais encore s'y est clairement soustraite.

Nous engageons à nouveau la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à agir immédiatement pour mettre fin à l'impunité d'Israël et résoudre ce conflit, qui constitue à l'évidence une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il faut que l'occupation israélienne cesse et que le peuple palestinien obtienne justice et puisse exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et le droit à la liberté. Les dirigeants palestiniens continueront de recourir à tous les moyens légitimes et pacifiques pour parvenir à ces objectifs. Le Conseil ne peut donc pas continuer d'être déchargé de ses responsabilités et doit agir d'urgence pour éviter une nouvelle déstabilisation de la situation, avec toutes les conséquences qu'elle pourrait avoir sur l'équilibre régional et international et sur les perspectives d'une paix juste et durable, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à l'Initiative de paix arabe.

La présente lettre fait suite aux 539 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 27 février 2015 (A/ES-10/675-S/2015/149), rendent compte des crimes commis contre le peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, qui doit répondre de ces actes, dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Riyadh **Mansour**

---